



15ème législature

Question N° : 10192	De Mme Corinne Vignon (La République en Marche - Haute-Garonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Numérique		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >numérique	Tête d'analyse >Addictions aux écrans et jeux vidéos	Analyse > Addictions aux écrans et jeux vidéos.
Question publiée au JO le : 03/07/2018 Réponse publiée au JO le : 15/01/2019 page : 420 Date de changement d'attribution : 24/07/2018		

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargé du numérique, sur les addictions aux écrans et aux jeux vidéos. L'absence d'études statistiques ou d'études scientifiques poussées, n'a pas empêché l'Organisation mondiale de la santé d'intégrer, en ce mois de juin 2018, le *gaming disorder* ou « le trouble du jeu vidéo » dans la classification internationale des maladies. Il ne s'agit pas du simple recours au jeu vidéo comme un loisir, le *gaming disorder* touche ceux qui ne s'arrêtent pas à quelques heures de jeux par semaine, ceux qui ne comptent pas le temps qu'ils passent face à leurs écrans, de jour comme de nuit, au point de développer un changement du comportement (trouble du sommeil, troubles alimentaires, répercussions sur les résultats scolaires, isolement, développement de l'anxiété ou de l'agressivité). Le trouble du jeu vidéo touche essentiellement un public jeune, en pleine croissance, au détriment de son épanouissement tant scolaire, que personnel. À l'heure où s'ouvrent les premières cliniques dédiées à la dépendance aux jeux vidéos dans le monde, elle aimerait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement en matière d'addiction aux écrans et aux jeux vidéos afin de prévenir et guérir ceux qui en souffre.

Texte de la réponse

Actuellement, il n'existe que des connaissances partielles sur l'usage des écrans par la population ou encore ses conséquences sur la santé en cas d'usage excessif. Le constat des conséquences néfastes des écrans sur la santé des jeunes est souvent le fait d'observations empiriques de l'entourage ou des professionnels de santé. Devant la nécessité de renforcer les connaissances sur l'usage et l'impact des écrans, le Haut conseil de la santé publique a été saisi par le ministère chargé de la santé en août 2018 afin de réaliser une revue de la littérature scientifique sur la définition de la surexposition aux écrans et les risques induits par une surexposition ou une surconsommation d'écrans sur la santé et le bien-être de l'enfant et des jeunes. La consultation prévoit aussi une analyse critique des recommandations françaises et internationales existantes concernant les comportements à adopter en matière d'utilisation des écrans pour prévenir les risques avérés. Enfin, ces travaux prévoient l'élaboration de nouvelles recommandations qui pourraient être diffusées aux acteurs de la prévention, aux usagers, aux familles et aux professionnels de l'enfance et de l'éducation ainsi que des recommandations permettant d'élaborer une campagne nationale de prévention sur le sujet et de diffuser de l'information basée sur des preuves. Par ailleurs, le plan national de santé publique « Priorité prévention » prévoit de créer des repères d'usages d'écrans destinés aux proches de jeunes enfants et une campagne d'information sur les repères et bonnes pratiques en matière de temps passé devant les écrans. Afin de protéger d'abord les jeunes enfants, la stratégie « Dessine-moi un parent »



présentée à l'été par le Gouvernement prévoit de sensibiliser les parents et de former les professionnels aux risques de surexposition des jeunes enfants aux écrans interactifs. Cette question de l'usage des écrans au quotidien fait partie des difficultés qui amènent de nombreux parents à demander de l'information et de l'accompagnement auprès des associations de soutien à la parentalité. Le réseau des écoles des parents et des éducateurs propose notamment des animations collectives sous forme de groupes d'échanges entre parents, des ateliers de sensibilisation aux technologies numériques ou des conférences-débats qui facilitent la prise de conscience et la parole des parents sur les pratiques numériques de leurs enfants. Enfin, la feuille de route « santé mentale et psychiatrie » présentée par la ministre en charge de la santé le 28 juin 2018 prévoit le renforcement des compétences psychosociales (cognitives, sociales et émotionnelles), en particulier chez les jeunes, compétences qui sont impactées par l'usage excessif des écrans.